

ANNEXE 1 :

Plan pour l'élaboration du rapport d'audit énergétique sur plan

I – Sommaire

II – Préface

III – Identification du projet audité et de l'expert auditeur et de l'architecte :

a) *PROJET AUDITE*

- Projet (Intitulé et Type (habitation sociale ou économique ou de standing, bâtiment administratif ou commercial ou hospitalier ou hôtelier, etc...)) ;
- Implantation du projet (site, gouvernorat et zone climatique) ;
- Maître d'ouvrage (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- Maître d'ouvrage délégué (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- Maître d'œuvre (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- Bureau d'études ou Ingénieur-Conseil Fluides (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- Bureau d'études ou Ingénieur-Conseil Electricité (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- Bureau de contrôle (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail).

b) *L'EXPERT AUDITEUR ET L'ARCHITECTE*

- L'expert auditeur (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- L'architecte (Nom, Adresse, Téléphone, Fax et e-mail) ;
- Date de l'intervention ;
- Visa de l'expert auditeur ;
- Visa de l'architecte ;
- Date d'envoi du rapport au maître d'ouvrage.

IV – Résumé des principales recommandations : Le rapport d'audit énergétique sur plan devra contenir, après l'identification du projet audité, un résumé des différentes actions proposées, les coûts, les temps de retour sur investissement ainsi qu'un récapitulatif des principales recommandations.